

**VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2013 A 20 H 30**

**Présents** : Mesdames THOMAS CORDIER Messieurs COLLETTE BARRUET MESSIO  
LAURENT PARROT TOFFIN LEHMANN

**Absents excusés** :

- Madame VERCRUYSSSE ayant donné pouvoir à Madame CORDIER.
- Monsieur WRZOBOL ayant donné pouvoir à Monsieur COLLETTE.
- Monsieur POULAIN ayant donné pouvoir à Monsieur BARRUET.

**Secrétaire de séance** : Madame Odile CORDIER.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès verbal du 12 avril 2013
- Convention avec le Conseil Général pour travaux de bordures et caniveaux sur la RD 1017.
- Choix de l'entreprise retenue pour travaux de bordures et caniveaux sur la RD 1017 et autorisation pour Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.
- Virements de crédits au budget annexe assainissement.
- Virements de crédits et décisions modificatives au B.P 2013.
- Tirage au sort des jurés d'assises.
- Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E).
- Convention SPAL avec le Centre de Gestion (remplacement de personnel de services publics administratifs locaux)
- Fixation du nombre de délégués communautaires.
- Tarif cantine.
- Informations diverses

Le compte rendu est approuvé par les membres du conseil municipal à l'exception de Monsieur PARROT qui doit faire parvenir au secrétariat par écrit ses remarques (ci-joint).

**Convention avec le Conseil Général pour travaux de bordures et caniveaux sur la RD 1017**

Monsieur MESSIO donne les explications concernant la convention qui doit être passée avec le Conseil Général avant que les travaux commencent. Il rappelle que la commune prend en charge les bordures et caniveaux et le Conseil Général la réfection de la couche de roulement. Une dérogation du Conseil Général est nécessaire pour commencer les travaux avant l'arrêté définitif d'attribution de subvention.

La convention est adoptée à l'unanimité.

**Choix de l'entreprise retenue pour les travaux de réfection de bordures et caniveaux sur la R.D 1017 et autorisation pour Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché :**

Monsieur MESSIO informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres a porté son choix sur l'entreprise Degauchy d'Estrées-Saint-Denis pour un montant de 91 428,82 € T.T.C répondant au cahier des charges de l'appel d'offres.

Les membres du conseil municipal valident ce choix en votant pour à l'unanimité.

Les riverains seront conviés à une réunion d'information le vendredi 5 août prochain. Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

**Virement de crédits au budget annexe assainissement :**

Une facture de l'entreprise FROISSART doit être prise en charge par le budget assainissement et non sur le budget général, il convient donc d'alimenter ce budget de la somme correspondante soit 6 000 €.

Monsieur le Maire propose :

Budget principal :		Budget assainissement
D 204163 :	6000 €	D 21532 : + 6000
D 2152 :	- 6 000 €	R 1314 : + 6000

**Virements de crédits et décisions modificatives au BP 2013 suite à la demande du trésorier pour une régularisation d'écriture :**

R	1326	OI	41 806 €
D	1316	OI	41 806 €
R	21532	OI	378 256 €
D	21538	OI	378 256 €
D	673		1 051 €
D	022		- 1 051 €
D	202	OI	1 €
R	1323		1 €

Vote pour à l'unanimité

**Tirage au sort des jurés d'assises :**

Il est procédé au tirage au sort par le conseil municipal :

N° de page :	45	50	19
N° de ligne :	7	2	3
Nom :	LORENZ	MENARD	DEMOUGIN
Prénom :	Marie-Thérèse	Didier	Annie
Date de naissance :	24/05/1943	25/02/1963	29/07/1947
Adresse :	rue H.Clozier	14bis Rte de Flandres	Rue de la République

### **Taxe locale sur la publicité extérieure :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'instauration d'une taxe sur la publicité ne peut se faire sans délibération. Les tarifs en vigueur sont :

La gratuité pour une publicité de moins de 7 m<sup>2</sup> et au-delà le coût est fixé à 15,20 € le m<sup>2</sup>.

Vote pour : 11

Contre : 1 (Monsieur PARROT).

### **Convention SPAL avec le Centre de Gestion :**

Monsieur PARROT demande à Monsieur le Maire de lire la convention, ce dernier s'exécute et rappelle que pour tous les remplacements de personnel administratif, il est nécessaire de passer par le biais d'une convention.

Madame THOMAS demande quel est le coût de ce service, il s'élève à 19,45 €/heure (heures normales) charges comprises quelque soit le type de remplacement.

Vote pour : 11

Abstention : 1 (Monsieur PARROT).

### **Fixation du nombre de délégués communautaires :**

Dans le cadre de la réforme des collectivités, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte a adressé le tableau comprenant le nombre de titulaires (sans suppléant) par commune à compter de la nouvelle mandature. Pour Saint-Martin-Longueau 2 titulaires doivent être désignés.

Chaque conseil municipal doit valider ce nouveau mode de représentation.

Vote pour à l'unanimité.

### **Tarif de cantine :**

Monsieur BARRUET présente les éléments de l'année scolaire en cours :

7 664 repas servis au 1<sup>er</sup> mai (800 de plus que l'an dernier à la même époque).

Moyenne de 75 élèves/jour.

68% d'élèves sont de Saint-Martin-Longueau.

15% d'élèves sont de Bazicourt.

18% de l'extérieur.

Il est probable que l'on atteigne les 9 500 repas début juillet.

La charge résiduelle à répartir entre les communes de Saint-Martin-Longueau et de Bazicourt se situera à environ 1 000 €.

La réactualisation du coût du repas du prestataire n'est pas encore connue, mais sera vraisemblablement de l'ordre de 1,5 à 2%.

Compte tenu de la période économiquement délicate et de la fréquentation, Monsieur BARRUET propose de maintenir le prix actuel pour la prochaine rentrée soit 4,65 €/repas.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

## **Informations diverses :**

Monsieur LAURENT, Président du syndicat du RPI St-Martin-Longueau/Bazicourt avise les membres du conseil municipal : selon les prévisions, 192 élèves seraient scolarisés à la rentrée.

Il fait un état des travaux réalisés dans les locaux scolaires (installation d'une sonnette, remise en état de prises dans la salle informatique etc...) il rappelle que les peintures sont refaites par roulement tous les ans.

Monsieur le Maire fait le point sur les 12 logements en cours de construction par l'OPAC, la livraison est prévue au cours du premier semestre 2014.

L'insectarium prévu par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte est toujours à l'étude, il s'agit d'un dossier important.

Monsieur LAURENT signale que lors du feu de la St-Jean une habitante de la commune s'est blessée au poignet accidentellement, les membres du conseil municipal lui souhaitent un bon rétablissement.

Monsieur MESSIO informe les membres du conseil municipal qu'il conviendra de prendre une délibération dans les prochaines semaines pour la création d'un nouveau syndicat d'électrification regroupant toutes les communes de l'est du département suite à la décision préfectorale de fusionner plusieurs syndicats (SEVOISE pour ce qui nous concerne).

Monsieur TOFFIN donne une information relative à une formation pour la conduite des remorques attelées.

Monsieur BARRUET informe que la ville de Pont-Sainte-Maxence a fait une demande pour utiliser le terrain de football durant la création du terrain synthétique d'environ 3 mois (avec comme fréquence 1 ou 2 match/semaine). Le traçage sera assuré par les services techniques de la ville de Pont-Sainte-Maxence et l'entretien des vestiaires serait fait par les dirigeants de l'U.S Pont

Une réunion va prochainement avoir lieu entre les présidents de Pont, Sacy-St-Martin et du directeur du service des sports de Pont.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire

Les conseillers municipaux